

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline-fortin38-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/656dd138f137c073362d344f>

Date d'obtention : 2025-09-22 18:39:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suivre les étapes, sexto. 1. Rencontrer les élèves autant l'auteur que la victime. Informer l'auteur du signalement. Soutenir la victime et l'auteur dans cette démarche. Notre rôle est d'accompagner et de supporter les jeunes impliqués pour trouver des solutions. 2. On pose des questions sur la situation, et on remplit la grille d'évaluation pour les situations impulsives. On se réfère au protocole interne de l'école. Il peut être important de communiquer tout de même avec les policiers pour s'assurer des interventions efficaces. En cas de situation malveillante et de nature criminelle, nous sautons l'étape de la grille. On réfère au policier. 3. Vérifier les autres personnes impliqués, témoins, autres victimes et auteurs etc... 4. En cas de possession de matériel pornographique, confisquer le cellulaire, et quand la situation est de nature malveillante on fait référence au policier. On parle au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. On protège les jeunes ayant fourni des informations.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans chaque situation présentée, il est essentiel de faire ressortir les éléments à tenir compte. C'est à dire, Qui est impliqués, quels sont les cas, de nature malveillante et ou impulsive. Les trois situations sont différentes donc nous devons intervenir selon la situation présentée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand il y a plusieurs jeunes impliqués, nous avons besoin de remplir la grille avec toutes les personnes impliqués. Ce qui complexifie les étapes et demande plus d'intervention. Selon moi l'évaluation de l'incident. Il ne faut pas oublier des éléments non plus dans la vérification.